

### **Avis de motion modification de la charte**

ATTENDU QUE la présente Charte de l'AGECVM date de 2006 et que de nombreux projets de révision ont été entamés mais n'ont pas abouti.

ATTENDU QUE certains points portaient à confusion des procédures de l'AGECVM.

ATTENDU QUE le Code Morin complexifiait le déroulement des différentes instances de l'AGECVM.

ATTENDU QUE la population étudiante s'est diversifiée et a changé depuis les vingt dernières années.

ATTENDU QUE la mobilisation étudiante n'est plus la même qu'elle l'était.

### **Il est proposé**

DE modifier la Charte de l'AGEVM pour qu'elle concorde mieux avec la population étudiante actuelle du CVM ainsi que ses valeurs et préoccupations, c'est-à-dire tel qu'elle est présenté dans le document joint (les modifications sont surlignées).